

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 30 juin 2022

.....

L'an deux mil vingt-deux, le 30 juin à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de Sézanne s'est assemblé dans la salle ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Sacha HEWAK, Maire, en vertu d'une convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 24 juin 2022.

Etaient présents : Mme CABARTIER, M. AGRAPART, Mme LEPONT, M. THUILLIER, M. MILLOT, Mme BARCELO, M. BACHELIER, M. PERRIN, Mme DANTON-GALLOT, Mme DE SOUSA, Mme DA SILVA, Mme LEMAIRE, M. LOUIS, Mme BASSELIER, M. DE ALMEIDA, M. LÉGLANTIER et Mme GUERITTE.

Etaient absents et excusés : M. GERLOT, M. LAJOINIE, Mme BLED, Mme CHARPENTIER, M. MONTIER, Mme MALECKY, M. QUINCHE, Mme PICOT et M. ADNOT. M. GERLOT, M. LAJOINIE, Mme CHARPENTIER, Mme MALECKY et M. QUINCHE ayant respectivement donné pouvoir à Mme CABARTIER, M. AGRAPART, Mme DA SILVA, M. HEWAK et M. DE ALMEIDA.

Mme LEPONT est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Subventions exceptionnelles

SV/N° 2022 - 06 – 03

Mme Corinne DANTON-GALLOT, Conseillère Municipale, expose que le Conseil Municipal est sollicité pour accepter l'attribution d'une subvention exceptionnelle à trois associations.

1 – L'association PISTE va faire évoluer sa boutique de seconde main de la rue Paul-Doumer en déménageant dans un espace plus spacieux (trois fois la surface actuelle) qui lui permettra de créer un « concept store » (boutique mêlant plusieurs activités dans un même lieu qui se veut créatif et vivant : toujours les textiles de seconde main, mais aussi des objets de déco rigoureusement sélectionnés, vaisselle, petit mobilier, ainsi que des ateliers de création, de partage, etc) sur le modèle de celui que les responsables ont déjà ouvert à Romilly-sur-Seine.

Ce projet a non seulement une visée sociale (augmentation du nombre de postes d'insertion, échanges avec différents types de clientèle,...) mais aussi environnementale (revalorisation directe d'articles et de matières destinés au rebut dans une logique d'économie circulaire) et économique (nouvelle offre de service de consommation complémentaire des offres déjà existantes à Sézanne).

Pour mener à bien ce projet qui devrait se concrétiser durant l'été 2022, afin notamment de permettre le financement de divers achats de matériels destinés à la boutique, l'association sollicite de la Ville de Sézanne un soutien exceptionnel d'un montant de 3 000 €.

2 – Une toute jeune association « Sézanne Électronique » a pour projet d'organiser dès 2023 un Festival de Dance Musique à Sézanne et alentours.

En exercice : 27
Présents : 18
Pouvoirs : 5
Pour : 23
Contre :
Abstentions :

Mais dès cette année, les responsables ont souhaité lancer un ballon d'essai et se faire connaître en organisant le 25 juin dernier sur le mail des Cordeliers un concert dont le budget prévisionnel s'élève à 4 780 euros en dépenses et qui, pour trouver son équilibre, nécessite une aide de la Ville d'un montant de 1 580 €.

Afin de soutenir ce projet musical et culturel qui contribuera à renforcer la notoriété et l'attractivité de Sézanne, notamment en attirant un public plutôt jeune, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter le versement d'une subvention exceptionnelle du montant demandé.

3 – L'association Chant'Morin, proposera début septembre prochain la 26^{ème} édition de son festival qui rayonne dans une grande partie du sud-ouest marnais.

Dans le cadre de ce projet, Sézanne accueillera d'ailleurs un concert le 9 septembre prochain au Prétoire.

Compte tenu de l'engagement des responsables de cette association qui porte un festival musical et rural qui réussit, grâce à une programmation artistique d'une grande qualité, à attirer un public très fidèle et chaque année plus nombreux, et participe ainsi à dynamiser nos territoires, il est proposé au Conseil Municipal de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 1 600 €.

M. le Maire ajoute qu'il a participé ce même jour à l'assemblée générale de l'association PISTE, qui s'est achevée par la visite des locaux situés rue Paul Doumer que l'association a achetés et aménagés pour y installer sa nouvelle boutique, qui ouvrira ses portes au public le 5 juillet

Après examen en séance privée des commissions, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Article unique – décide de l'octroi des subventions exceptionnelles suivantes :

- PISTE : 3 000 €
- Sézanne Électronique : 1 580 €
- Chant'Morin : 1 600 €

Pour extrait certifié conforme.

Signé :
Le Maire,
Sacha HEWAK